

Les centres E. Leclerc quittent la FCD
(Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution)

Après deux années passées comme membre associé de la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution, les centres E. Leclerc mettent un terme à cette situation en ne donnant pas suite à la demande d'adhésion complète qui leur était proposée.

Malgré des échanges utiles avec les commissions techniques spécialisées de la FCD (environnement, qualité, commission sociale), il est apparu que le mode de fonctionnement de la fédération ne permettait pas une prise en considération et une expression satisfaisante des particularités des commerçants indépendants, plus ou moins assimilés au commerce intégré.

Les débats récents et actuels sur les réformes impliquant fortement l'activité de la distribution ont illustré les différences d'approche stratégique, en particulier entre les enseignes du commerce intégré et les groupements d'indépendants.

Compte tenu des discussions à venir sur les réformes futures (Loi Raffarin...) les centres E. Leclerc entendent préserver leur autonomie de parole dans les débats, et réfléchissent à des modes d'expression propres aux commerçants indépendants.

Michel-Edouard LECLERC